

COMMUNE

de

GAILLARD

Code Postal
(74240)

OBJET

N° 2022R370

Annulation Matches et
entraînements de Football
au
Complexe Salvatore
Mazzéo

**EXTRAIT du REGISTRE
des ARRETES du MAIRE**

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

VU les articles L.2212.1 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

VU l'état du terrain d'honneur de football engazonné (gazon
naturel) et l'état du terrain annexe (pelouse en gazon synthétique),

CONSIDERANT les intempéries de ce jour (fortes précipitations
neigeuses et verglaçantes) et la persistance de ce phénomène
météorologique annoncé ce week-end, qui ne permettent donc pas
une utilisation normale des terrains et qui peuvent causer une
dégradation de ceux-ci.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Tous les matchs de football et les entraînements sur le terrain d'honneur
engazonné (gazon naturel) et le terrain synthétique sont annulés pour la
période du samedi 10 décembre au dimanche 11 décembre inclus
en raison des prévisions météorologiques et de l'état actuel des terrains.

ARTICLE 2 :

Le Commissariat de Police d'Annemasse, la Police Municipale et les
organisateur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-préfet de SAINT-
JULIEN-EN-GENEVOIS et au club US Annemasse Ambilly Gaillard.

Arrêté devenu
exécutoire compte
tenu :
- de sa réception en
sous-préfecture
le : 09/12/2022
- de sa publication
le : 09/12/2022
- de sa notification
le : 09/12/2022

FAIT à GAILLARD, le 09 décembre 2022

Le Maire,

BP

Jean-Paul BOSLAND

